

SELARL Pascal RENAUDIER

HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIÉ

126, Chemin Saint Avour - BP 204
38201 VIENNE Cedex
www.mouterenaudier.info

N° TVA FR80834140303
SIRET 834 140 303 00019
CAPITAL DE 60 000,00 EUROS



Téléphone : 04.74.53.80.80
Télécopie : 04.74.31.58.12
selarl.renaudier@huissier-justice.fr

Dossier N° C112079.02

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT des 16 et 17 Février 2022



À LA DEMANDE DE :
SAS VINCI AUTOROUTES

**SELARL
Pascal
RENAUDIER**

*Huissier de Justice
Associé*

126, Chemin
Saint-Avour - BP 204
38201 VIENNE Cedex

Tél : 04.74.53.80.80
CCP : 144 62 T LYON
CDC 40031 00001
0000170363B 70

SELARL Pascal RENAUDIER
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIÉ



126, Chemin Saint-Avour BP 204
38201 VIENNE Cedex
www.moutetrenaudier.info

Téléphone : 04.74.53.80.80

selarl.renaudier@huissier-justice.fr

Expédition

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

LES SEIZE ET DIX-SEPT FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX

À LA REQUÊTE DE :

SAS VINCI AUTOROUTES

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 237 533 988 euros,
ayant son siège social sis 1973 Boulevard de la Défense - 92000 Nanterre,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le N° 512 377 060
RCS NANTERRE, et Prise en la personne de son Président en exercice domicilié es-qualité
audit siège,

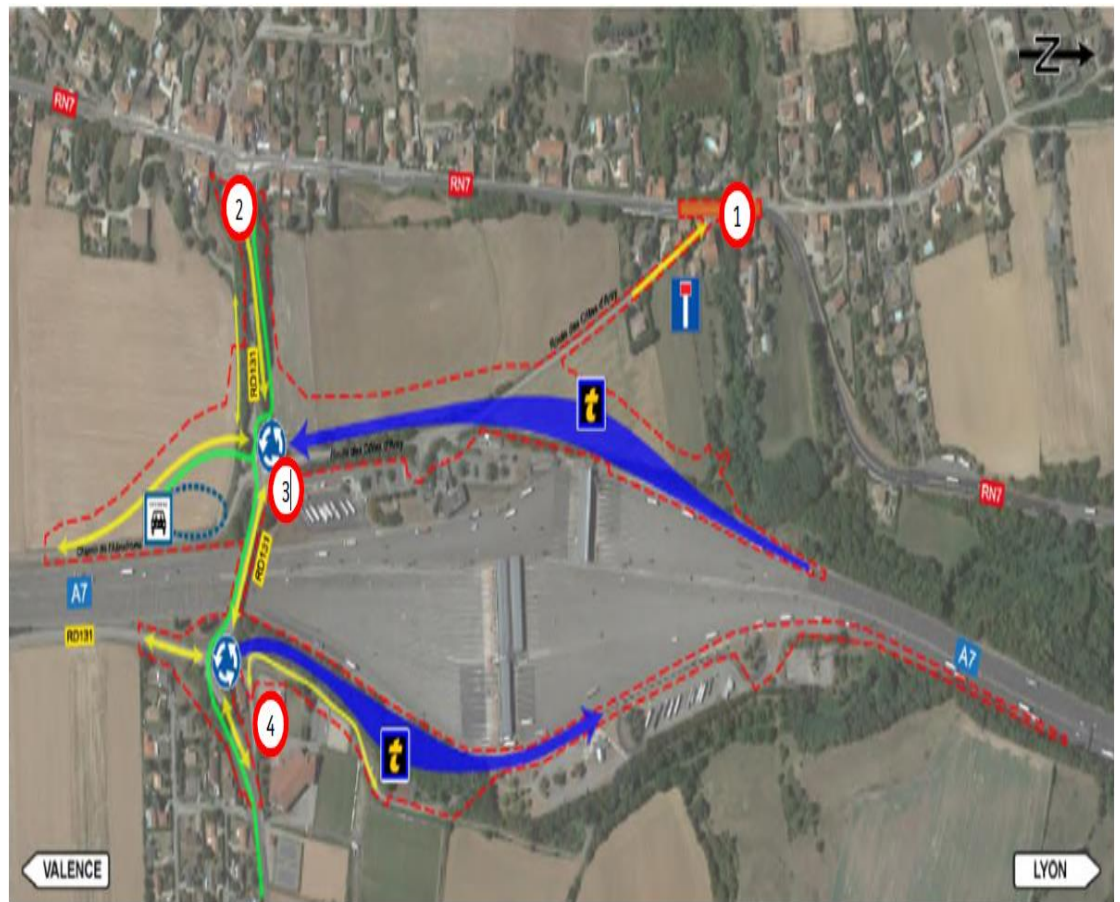
Lequel m'expose, préalablement aux constatations qui vont suivre, par l'intermédiaire de
Monsieur COQUEREL Thomas, Chargé de Missions infrastructures.

Qu'il doit être procédé à une enquête publique concernant le projet de création
d'un complément au demi-diffuseur n° 11 de VIENNE SUD sur l'Autoroute A7.

Que l'apposition d'un affichage d'information concernant cette enquête publique en
quatre points sur la Commune de REVENTIN-VAUGRIS (38121), ainsi que l'affichage en
Mairie et au Siège de VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION de l'avis d'enquête publique
et de l'Arrêté d'ouverture de l'enquête a été effectué le JEUDI DIX FÉVRIER DEUX MILLE
VINGT-DEUX.



Qu'un plan m'a été fourni concernant les points d'affichage sur la Commune de REVENTIN VAUGRIS (Isère), lequel est reproduit ci-dessous.



Que je suis requis afin de vérifier chaque semaine que l'affichage est maintenu.

J'ai alors pris contact avec l'imprimerie CHAUMEIL, laquelle est en charge de l'impression et de la mise en place des affichages afin d'organiser en ma présence, le constat de sa continuité et la pose de panneaux de remplacement pour ceux qui seraient détériorés.

Déférant à la réquisition qui m'est faite,

Je, Pascal RENAUDIER
Huissier de Justice Associé
à la SELARL « Pascal RENAUDIER »
titulaire d'un Office d'Huissier de Justice
près le Tribunal Judiciaire de Vienne
sis 126, Chemin Saint-Avour à VIENNE (Isère),

Atteste avoir reçu ce **Mercredi 16 Février 2022** à 14 H 10, en mon Étude, une personne de la Société CHAUMEIL, Chargée de procéder à l'affichage, en remplaçant les exemplaires absents ou détériorés sur les lieux indiqués ci-avant.

Nous nous sommes alors rendus ensemble, sis 30 Avenue Général LECLERC à VIENNE (38200), au siège de la Communauté de Commune VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION.

Je constate dans les panneaux prévus à cet effet, la présence de l'affiche de l'avis d'enquête publique sur la gauche du panneau à côté de l'Arrêté d'ouverture de l'enquête signé de Monsieur le Préfet de l'Isère en date du 27 Janvier 2022, situé sur la droite du même panneau,

Nous nous sommes rendus ensuite au niveau du rond-point situé à la jonction de la Route Nationale 7, du Chemin du VIEUX VAUGRIS (38121) et de la route des CÔTES D'AREY (Isère).

Sur un mât d'éclairage situé en limite du rond-point, Le panneau noir sur fond jaune de dimension 42,2 x 59,5 cm annonçant l'enquête publique est présent. Il est fixé face au passage piéton et à hauteur d'homme.

(Emplacement 2 du plan)

Nous nous sommes déplacés d'environ une centaine de mètres. L'affichage est présent. À hauteur d'homme, l'avis d'enquête, est fixé sur le grillage de clôture de l'Autoroute A7 au niveau de l'intersection de la route des CÔTES D'AREY (38138) et du chemin de l'Aérodrome face au passage piéton.

(Emplacement 3 du plan)

Nous nous sommes alors rendus de l'autre côté du pont enjambant l'Autoroute A7, au niveau de l'entrée de la plaine des sports. Le panneau similaire au précédent est présent, à hauteur d'homme, sur le mât gauche du portique d'entrée du parking.

(Emplacement 4 du plan)

Nous avons pris la direction de la Mairie de REVENTIN-VAUGRIS (38121). Celle-ci étant fermée le mercredi après-midi. L'imprimeur me remet une affiche. Il est convenu que je procéderai seul au constat d'affichage le jour suivant le JEUDI DIX-SEPT FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Nous nous sommes alors rendus à l'intersection de la route des CÔTES D'AREY (38138) et de la Route Nationale 7.

(Emplacement 1 du plan)

Je constate que le panneau précisément installé est présent, à hauteur d'homme, sur le mât d'éclairage.

À même requête et élection de domicile que ci-dessus,

Je, **Pascal RENAUDIER**
Huissier de Justice Associé
à la SELARL « Pascal RENAUDIER »
titulaire d'un Office d'Huissier de Justice
près le Tribunal Judiciaire de Vienne
sis 126, Chemin Saint-Avour à VIENNE (Isère),

Que je me suis rendu ce **Jeudi 17 Février 2022**, en Mairie de REVENTIN VAUGRIS (38121)
à 14 H 30.

Dans le panneau d'affichage situé dans le couloir d'entrée, côté gauche, je constate la présence de l'affiche annonçant l'avis d'enquête publique ainsi que de l'Arrêté du 27 Janvier 2022 signé de Monsieur le Préfet de l'Isère annonçant l'ouverture de l'enquête publique.

Mes constatations étant terminées, je me suis retiré en mon Étude pour y dresser et rédiger le présent procès-verbal de constat, le tout pour servir et valoir ce que de droit.

Dont procès-verbal, sous toutes réserves.

Pascal RENAUDIER